



HAL
open science

Une démarche originale de gestion concertée pour préserver la quiétude de la faune sauvage: Biodiv'sports de montagne

Clémence Perrin-Malterre

► **To cite this version:**

Clémence Perrin-Malterre. Une démarche originale de gestion concertée pour préserver la quiétude de la faune sauvage: Biodiv'sports de montagne. *Vertigo*: La revue électronique en sciences de l'environnement, 2020, 20 (1), <10.4000/vertigo.28127>. <hal-03261427>

HAL Id: hal-03261427

<https://hal.science/hal-03261427v1>

Submitted on 15 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Une démarche originale de gestion concertée pour préserver la quiétude de la faune sauvage : Biodiv'sports de montagne

Perrin-Malterre, Clémence*

Département STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), Univ. Grenoble Alpes, Univ. Savoie Mont-Blanc (USMB), CNRS, Environnement, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), 73000 Chambéry, France

Adresse : Université Savoie Mont-Blanc, Campus scientifique, Pôle montagne, 73376 Le Bourget du Lac cedex

Courriel : clemence.perrin-malterre@univ-smb.fr

Résumé

Si la pratique des sports de nature est en croissance, notamment dans les espaces montagnards, cela n'est pas sans conséquences sur la faune sauvage emblématique de ces territoires. Des démarches de gestion concertée se mettent alors en place dans le but de proposer un partage de l'espace afin que chacun puisse profiter du milieu naturel, tout en le préservant. C'est notamment le cas de la démarche Biodiv'sports de montagne. Dans le cadre de cet article, nous nous intéressons à la construction d'accords et de compromis entre les différents acteurs (sportifs, naturalistes et gestionnaires d'espaces protégés) impliqués dans cette démarche. En nous appuyant sur la théorie de la justification, nous mettons à jour les argumentaires développés autour des usages justes et légitimes de la nature ainsi que les principes d'équivalence à la base d'un compromis entre les acteurs. Ce compromis met en jeu de nouveaux ressorts relationnels entre les acteurs, notamment lorsque les naturalistes ouvrent aux pratiquants un domaine qui leur est d'ordinaire strictement réservé. Ce processus aboutit à une gestion patrimoniale « en bien commun » de l'espace naturel.

Abstract

The increase of practice of outdoor sports, especially in mountain areas, could impact emblematic wildlife of these territories. Collaborative management approaches are developed in order to offer a sharing of space, so that everyone can enjoy the natural environment, while preserving it. This is particularly the case of the Biodiv'sports of mountain approach. The aim of this article is to analyse the construction of agreements and compromises between the different stakeholders (sportsmen, naturalists and protected areas' managers) involved in this process. Based on the theory of justification, we show the arguments developed by the stakeholders about the legitimate uses of nature, as well as the equivalence principles underlying the compromise between the stakeholders. This compromise involves new relationships between the stakeholders. This process results in management "as a common" of the natural area.

Mots clés

Gestion concertée, sports de montagne, justification, compromis

Keywords

Collaborative management, mountain's sports, justification, compromise

Depuis la fin du XXe siècle, le sport ne cesse de s'accroître dans le monde avec des formes de pratique de plus en plus diversifiées (Borgers et al., 2015). On assiste en effet à une « mise en loisir du sport » (Augustin, 2011; Bessy, 2008). Convivialité, plaisir et hédonisme sont des valeurs qui se diffusent chez les pratiquants, avant même la recherche de performance (Howe, 2019; Wheaton, 2010). De nombreuses sources attestent de la multiplication des sports informels qui se pratiquent hors des institutions, dépassant même la croissance de nombreux sports traditionnels dans les pays occidentaux (Green et al., 2015). Mais la tendance qui se dégage le plus nettement est un engouement pour des activités sportives qui se pratiquent dans les grands espaces de la nature. En France, l'enquête menée en 2010 sur les activités physiques et sportives montre que les sports de nature arrivent en tête du palmarès (Lefèvre et Thiéry, 2015). Tous modes de pratique confondus, institutionnels ou non, c'est près de 25 millions de personnes qui ont déclaré une activité s'apparentant aux sports de nature, la randonnée à pied et le vélo étant le plus souvent cités. Le contact avec la nature apparaît comme l'une des principales motivations des pratiquants. Cette « écologisation des pratiques » (Bodet, 2009; Pociello, 2015) renvoie à un engouement pour des activités qui dépassent les simples cadres institutionnels pour s'inscrire, sous des formes auto-organisées, dans des lieux multiples, spécialement dans des environnements naturels. La nature exerce un attrait sur les pratiquants car elle est « un support imaginaire de la liberté et un gisement jugé inépuisable d'espaces à traverser, de milieux à conquérir et de sources d'énergies à exploiter » (Pociello, 1995, p. 261). A la suite d'Arnould et Price (1993), Pomfret (2012) montre que l'un des facteurs de satisfaction dans le cadre d'une expérience récréative est la communion et l'harmonie avec la nature. Cette tendance devrait d'ailleurs s'accroître dans les prochaines années avec le développement d'une conscience écologique au sein de la population (Breivik, 2010).

Or, cette augmentation de la présence humaine dans un but récréatif n'est pas sans conséquences pour l'environnement (Mounet et al., 2000) entraînant par exemple une érosion des sols, une modification de la végétation et un dérangement de la faune (Tablado et Jenni, 2017). Le dérangement peut-être de différentes natures selon les espèces, les activités pratiquées et le niveau de fréquentation (Enggist-Düblin et Ingold, 2003; Larson et al., 2016; Taylor et Knight, 2003). En zone de montagne, la réponse des animaux à la présence humaine est de plusieurs ordres :

- comportementale si l'animal passe plus de temps en vigilance au détriment du temps qu'il passerait à manger (Colman et al., 2012) ;
- spatiale si l'animal s'enfuit (Stankowich, 2008; Baines et Richardson, 2007) ;
- ou physiologique si l'animal développe un stress, même ponctuel (Arlettaz et al., 2015; Rehnus et al., 2014; Thiel et al., 2011).

La présence humaine peut ainsi dans certains cas être considérée comme un facteur de dégradation de l'habitat des animaux sauvages (Knight et Cole, 1995).

Afin de préserver la quiétude de la faune et d'éviter son dérangement par les activités sportives, des initiatives sont mises en place afin d'informer les pratiquants. Dans le cadre de cet article, nous nous intéressons à une démarche de gestion concertée des sports de nature entre naturalistes, gestionnaires d'espaces protégés et pratiquants sportifs : Biodiv'sports de montagne. Ce projet a été initié en septembre 2016 par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Il a pour but de diffuser des informations sur des zones sensibles où la présence de pratiquants peut avoir des effets négatifs sur la faune sauvage. Elles sont établies grâce à une démarche de concertation regroupant les différents usagers d'un territoire. Lorsqu'une zone a été définie, elle est intégrée

sur les cartes présentant les itinéraires sur les plateformes Internet partenaires¹. Il n'y a pas de cadre réglementaire associé à ces zones sensibles. Il s'agit d'une proposition de partage de l'espace, afin que la faune sauvage patrimoniale garde toute sa place dans le milieu naturel et que chacun puisse en profiter. Cette initiative repose donc sur des compromis entre plusieurs « mondes ».

Pour analyser cette démarche, nous faisons référence aux travaux de Boltanski et Thévenot (1991) qui se fixent pour objectif de saisir les modalités de la construction des accords en toute situation. Cette approche, qui refuse de réduire l'ensemble des actions sociales à des conduites stratégiques, est pertinente pour analyser de manière plus fine les accords et les compromis permettant de construire des jeux à somme positive. Dans cette perspective, ce sont moins les contextes structurels ou les velléités des acteurs qui sont déterminants, que les situations microsociologiques dans lesquelles ils sont plongés. Ce qui intéresse le chercheur est de saisir les registres de justification convoqués dans une situation et les contradictions entre ces différents régimes (Boissonade, 2009).

Dans un premier temps, nous allons revenir sur l'évolution des pratiques de gestion, notamment dans les espaces protégés.

Une évolution des pratiques de gestion

D'une gestion par intervention à une gestion concertée

Comme le montrent Knight et Temple (1995, p. 327), les gestionnaires d'espaces protégés doivent faire face à un dilemme : « préserver la biodiversité en déniaient le droit pour les pratiquants d'activités récréatives de profiter des espaces naturels ou laisser toute liberté d'accès au risque de nuire à la faune ». Dans les faits, les actions entreprises par les gestionnaires se situent entre ces deux extrêmes. Elles peuvent être des approches directes pour réguler ou restreindre les activités ou indirectes afin d'influencer et modifier les comportements des usagers (Vaske et al., 1995). Les premières concernent des actions de zonages avec un accès restreint pouvant donner lieu à la mise en place d'un péage. Des activités peuvent être interdites à certains moments, lors des périodes de reproduction ou en période hivernale lorsque la sensibilité des animaux au dérangement est accrue (Braunisch et al., 2011; HaySmith et Hunt, 1995; Pouwels et al., 2017; Semeniuk et al., 2010 Zeidenitz et al., 2007). Les secondes reposent sur la mise en place d'infrastructures ou de chemins permettant de canaliser la fréquentation et éviter la dispersion des usagers dans l'espace (Fernandes et al. 2015; Geneletti et Van Duren, 2008). Mais ces mesures restrictives peuvent se révéler impopulaires compromettant ainsi l'acceptation par le public des politiques de conservation (Remacha et al., 2011). En effet, les pratiquants perçoivent les espaces naturels comme des lieux de liberté et acceptent difficilement les restrictions d'usage (Claeys et al., 2011; Sterl et al., 2010).

Si la mise en place de mesures réglementaires s'avèrent peu efficaces, comme dans le cas du plan de circulation pour la raquette à neige dans la Réserve naturelle de la Haute chaîne du Jura (Paget, 2003), certains gestionnaires d'espaces protégés se sont engagés dans des démarches de gestion concertée. C'est l'exemple de la Réserve des Gorges de l'Ardèche qui a passé une convention avec les organes départementaux de la Fédération française de la montagne et de l'escalade pour gérer les sites de reproduction de rapaces (Mounet, 2007). Dans certains cas,

¹ Les plateformes Internet partenaires sont Camptocamp, Géotreck, Skitour et IGNrando

l'accès à une falaise peut être donné au moment de la saison où il est avéré que la nidification n'a pas eu lieu. Mais cela suppose une concertation et un suivi permanent. Cet exemple illustre clairement la tendance actuelle qui consiste à mettre de côté les prérogatives réglementaires pour établir des partenariats sur la base minimale d'un dialogue voire même d'une gestion concertée qui a toujours pour logique des jeux à somme positive. Que ce soit dans le domaine du tourisme (Peroff et al., 2017) ou des loisirs (McCool, 2009), le passage d'un management autoritaire par intervention permet la réalisation conjointe des objectifs de conservation et de développement (Cundill et Rodela, 2012).

Dans ce processus, l'implication des acteurs est nécessaire (Decker et al., 2012 ; Fernandes et al. 2015 ; Lauber et al., 2012). Les participants apprennent à travailler ensemble, partagent des connaissances et construisent des relations permettant une action collective (Arni et Khairil, 2013; Davies et White, 2012; Lundmark et al., 2018). Plus spécifiquement dans le domaine des sports de nature, Rech et Mounet (2014) évoquent une gestion hybride de l'espace dans laquelle les acteurs s'attachent à trouver des solutions pour coopérer, en confrontant les savoirs profanes et les connaissances scientifiques et en explorant les possibilités de construction d'un monde commun. Les « terrains d'entente » entre les acteurs reposent sur des préoccupations et des valeurs communes, allant au-delà d'un simple intérêt partagé (Lecuyer et al., 2018). Dans la même perspective, la théorie de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991) offre un modèle d'analyse des processus de construction d'accords et de compromis entre des acteurs qui ont des intérêts a priori divergents. Ces compromis reposent notamment sur la définition d'un principe supérieur commun dépassant les valeurs des uns et des autres. C'est ce cadre théorique que nous avons choisi pour analyser l'initiative de gestion concertée Biodiv'sports de montagne.

La gestion concertée : un nécessaire compromis entre plusieurs « mondes »

Le cadre théorique de Boltanski et Thévenot (1991) permet de comprendre les formes d'arbitrage des différends et les logiques de construction d'une action commune qui engage le collectif. Les deux postulats de départ de leur démarche sont que les personnes ont compétence à évaluer la nature des situations et que celles-ci ne peuvent s'analyser qu'à partir des « représentations » qu'en donnent les acteurs à travers la justification de leurs actions. Ces justifications se réfèrent à des systèmes de valeurs ou d'idéaux que les auteurs ont appelés « Cités ». Les cités sont des métaphysiques de la grandeur, des mises en ordre hiérarchisées des états des êtres. Aux six cités correspondent des mondes. Le concept de monde « permet de rendre compte des conditions d'application des principes de justice, de saisir le passage des jugements et justifications légitimes à des actions coordonnées en situation » (Nachi, 2006, p. 128). Chaque monde n'existe qu'hypothétiquement car, dans la réalité, les situations sociales impliquent la rencontre de plusieurs mondes. C'est notamment le cas dans une démarche de gestion concertée qui confronte plusieurs mondes. Dans ce cadre, le recours à la théorie de la justification permet d'identifier les mondes en présence. Cette étape est une phase nécessaire pour construire des accords, trouver des solutions, résoudre les inévitables conflits entre « mondes ». L'objectif est donc d'identifier la ou les figures de justifications mises en avant par les acteurs. Le modèle des cités permet de repérer la pluralité des ordres de « grandeur » que l'individu accorde aux êtres et aux éléments. Ici, c'est la qualification de l'objet nature qu'il faut questionner. C'est ainsi que Godard (2004) met en évidence une pluralité des ordres de justification appliquée au champ de la protection de l'environnement et du développement durable. Il montre qu'à chaque cité correspond sa représentation de la nature.

Dans la cité « marchande », la nature est source de marchandises et d'échanges, soit de façon directe (comme lors de l'extraction de ressources vendues sur un marché), soit de manière indirecte (comme dans le cas d'équipements touristiques destinés à exploiter la valeur paysagère du milieu naturel). Dans la cité « industrielle », la nature est une ressource à exploiter et à valoriser par la transformation. Elle doit être rendue prévisible, utile et fonctionnelle. C'est une nature maîtrisée. Dans la « cité civique », la nature doit être rendue accessible si elle est accessible à certains. C'est une gestion publique qui est privilégiée. Dans la cité de « renom », sont valorisés les sites grandioses et uniques dont la renommée est mondiale. Dans la cité « inspirée », la nature apparaît comme extérieure à l'homme et son intégrité doit être préservée. Elle renvoie également à une vision religieuse pour laquelle les êtres de la nature sont considérés comme habité par le créateur divin. Dans la « cité domestique », la nature est personnalisée. Le respect du local et la transmission sont aussi des valeurs centrales de cette cité.

Dans leur confrontation, chacun des acteurs va mobiliser un appareil argumentatif autour des usages justes et légitimes de la nature. Il s'agit ensuite d'analyser les formes de compromis, celui-ci étant envisagé comme une forme hybride d'accord qui se réfère à plusieurs principes d'équivalence impliquant différents mondes communs (Nachi, 2006). Il implique à la fois « le dépassement des intérêts purement individuels et l'existence d'un bien supérieur commun » (Boltanski et Thévenot, p. 408). Les parties qui cherchent à frayer un tel accord doivent inévitablement renoncer à certains de leurs principes ou intérêts particuliers et abandonner la dispute, en faisant des concessions réciproques.

Méthodologie

Pour analyser le processus de gestion concertée, nous avons choisi d'utiliser une méthodologie qualitative. C'est ainsi que nous avons privilégié une démarche inductive, démarche qui donne la priorité à la découverte du terrain, et au développement de modèles locaux d'interprétation qui collent à ce terrain et à ses particularités. Afin d'analyser le processus de gestion concertée des sports de montagne, nous avons mené 13 entretiens semi-directifs avec les acteurs impliqués dans la démarche² en Isère et en Savoie. Ont ainsi été interrogés quatre acteurs associatifs ou institutionnels en charge de la préservation des espèces, cinq acteurs du monde sportif (fédérations et clubs), trois gestionnaires d'espaces protégés et l'unité de production d'Electricité de France en tant que propriétaire et gestionnaire d'espaces où se déroulent des pratiques sportives.

Le guide d'entretien utilisé pour ces entretiens portait sur :

- la structure d'appartenance : fonction, rôle et mission
- l'implication dans la démarche
- la qualification de l'objet « nature » et les argumentaires autour des usages justes et légitimes de la nature
- les ordres de grandeurs mobilisés
- les références communes.

² Les acteurs interrogés représentent les structures suivantes : La ligue de protection des oiseaux de l'Isère et celle de la Savoie, le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère, l'Office nationale de la Chasse et de de la Faune Sauvage, les parcs naturels régionaux de la Chartreuse et du massif des Bauges, le comité départemental Isère de la fédération française de vol libre, le comité départemental Isère de la fédération française de la montagne et de l'escalade, les clubs alpins de montagne de Grenoble et de Chambéry, le club de vol libre « les Z'éléphants volants », Alparc (le réseau alpin des espaces protégés) et l'unité de production hydroélectrique Alpes, d'Electricité de France.

Les entretiens ont été réalisés au cours de l'automne 2018 soit sur le lieu de travail de l'interviewé, soit dans un lieu public. Leur durée est comprise entre une et deux heures.

A partir des entretiens semi-directifs intégralement retranscrits, une analyse qualitative (Huberman et Miles, 2015) a été réalisée. Plus précisément l'analyse thématique a été privilégiée. Elle consiste à « procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (Paillé et Mucchielli, 2012). Les thèmes ont été sélectionnés en fonction du cadre théorique et ont constitué un cadre stable d'analyse de tous les entretiens. Il s'agit donc d'une procédure close de catégorisation (Ghiglione et Matalon, 1998) dans le sens où les thèmes ont été définis préalablement à l'analyse. Les ordres de grandeurs proposés par Godart (2004) ont servi de référence thématique pour l'analyse. Les discours ont donc été catégorisés selon l'appartenance des argumentaires aux différentes cités et représentations de la nature qui en découlent.

Les cités convoquées dans les argumentaires

Entre cité inspirée, cité domestique et cité marchande

Les acteurs réunis dans la démarche de gestion concertée Biodiv'sports de montagne sont les gestionnaires d'espaces ou d'espèces protégés, mais aussi les représentants des pratiquants sportifs (fédérations sportives et clubs) et ceux des naturalistes bénévoles. Les arguments mis en avant par ces acteurs sont donc aussi ceux des personnes qu'ils représentent car ils se font leur porte-parole dans la démarche. Dans un premier temps, il s'agit de repérer les ordres de grandeur mobilisés par les acteurs engagés dans la démarche, lesquels peuvent se révéler incompatibles.

Pour les naturalistes, les pratiques récréatives peuvent être une source de dérangement pour les animaux sauvages, que ce soit les rapaces en période de nidification ou les tétras-lyre et les ongulés sauvages, notamment en période hivernale. Ils considèrent que la priorité doit être la préservation de la quiétude de la faune, même s'ils rencontrent des difficultés pour juger les impacts réels, comme l'explique un chargé de mission de la LPO : « *A certains endroits, il n'y a pas forcément la connaissance. Il faudrait faire de vrais suivis, pour savoir s'il y a un impact.* » S'ils ne souhaitent pas forcément exclure l'homme du milieu naturel, la priorité est celle de la préservation des espèces animales surtout lorsqu'elles sont en danger. Comme sur le site de Moulis en Ariège (Vachée, 2010), en l'absence de preuve scientifique permettant de montrer un impact réel sur les espèces, les naturalistes ont recours à un ordre plus large pour justifier et légitimer les actions de préservation. Ils évoquent le principe de précaution pour préserver les qualités intrinsèques de la nature, celle-ci prenant forme au-delà de l'homme, ce qui renvoie à la nature de la cité « inspirée ». On retrouve ici les arguments des défenseurs du droit des animaux qui leur accordent des valeurs morales. L'analyse des entretiens montre également un attachement des naturalistes aux espèces dont ils assurent le suivi. Ainsi, un chargé de mission de la LPO explique : « *Si chez nous, on a des personnes qui sont très réticentes par rapport aux pratiquants, c'est parce qu'elles ont vu des impacts négatifs pendant des années sur les espèces qu'elles suivaient. Alors souvent, on dit « mon tétras-lyre », « mon lagopède » parce que ce sont des personnes qui suivent pendant des années ces animaux et qui un jour voient des skieurs débarquer et faire fuir un oiseau. Ça les touche très personnellement, de voir ça* ». La cité domestique est convoquée puisque la nature et les animaux sauvages sont personnalisés par les naturalistes, ce qui contribue à brouiller la frontière entre le sauvage et le domestique. Si l'animal n'en devient pas un animal de compagnie, il est surveillé et comptabilisé comme ceux qualifiés

par Micoud (1993) de « sauvages naturalisés vivants », et perdent ainsi « ce qualificatif de « sauvage » auquel sont normalement associées les notions de danger, de comportement sans règle, d'ignorance de tous les usages » (Micoud, 2010, p. 102). La cité domestique est aussi marquée par le règne du local. Ce n'est pas une connaissance générale sur l'espèce qui est recherchée par les naturalistes mais une connaissance fine de l'animal et de son territoire, connaissance acquise lors de leurs observations régulières.

Pour les acteurs sportifs, l'objectif est de pouvoir conserver l'accès à leurs sites de pratique. Ainsi, l'agent de développement au comité territorial de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) explique la position de certains pratiquants : « *Il y a une prise de conscience, il y a respect, mais il ne faut quand même pas nous casser les pieds. (...) Ce genre de démarche, c'est souvent perçu comme un frein à son développement personnel* ». La nature marchande est mobilisée puisqu'elle possède une valeur ajoutée pour les pratiquants et notamment une valeur récréative. Certains considèrent que le milieu naturel est d'abord un lieu de liberté sans contrainte. Ainsi un membre du comité départemental du vol libre explique cette position : « *Et comme ça s'appelle le vol libre, certains pensent : je suis à 100 % libre, je fais ce que je veux, quand je veux, où je veux* ». L'accessibilité aux espaces doit être préservée et ils se positionnent contre les réglementations et les interdictions. Les pratiquants ne pensent pas qu'ils représentent une menace importante et, comme sur le site de Moulis en Ariège (Vachée, 2010), ils vont surévaluer la capacité des espèces à s'adapter à leur présence. De plus, ils mettent en avant le fait que les animaux font face à des menaces plus grandes. C'est notamment le cas pour le tétras-lyre qui, sur certains territoires, est une espèce chassée. Ainsi, même si le dérangement de l'animal en période hivernale peut avoir des effets néfastes sur sa survie, cela leur paraît sans commune mesure avec les conséquences de l'activité cynégétique. Certains pratiquants vont jusqu'à remettre en cause les données scientifiques issues des suivis naturalistes de la faune sauvage. Ainsi, un chargé de mission de la LPO constate : « *Ceux qui disent : « Les Tétrasyre, ils vont très bien en Chartreuse, y'en a plein sur Chamechaude. Je les écrase presque avec mes skis, tellement y'en a » ; c'est contester qu'il y en a de moins en moins, que la population est en déclin, alors qu'il y a 10 ans de comptage derrière.* » Ce suivi scientifique permet notamment d'évaluer l'évolution de la population sur un secteur comme l'explique un membre de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) : « *Le suivi montre qu'on avait des populations à peu près deux fois plus abondantes que celles qu'on connaît aujourd'hui dans les années 1990. On a une population qui a chuté régulièrement entre 1990 et 2010* ».

La valeur récréative de la nature entre en conflit avec la grandeur inspirée lorsque des restrictions d'usage se mettent en place et peuvent être associées à une pénalisation de certains comportements des pratiquants. Ainsi, un membre du Club Alpin de Montagne (CAM) de Grenoble affirme : « *Lorsqu'on dit : « OK, vous êtes bien gentils, mais quand vous détruisez une espèce protégée ou même son habitat, c'est répréhensible. Là, si vous avez arraché une plante protégée, potentiellement, l'amende c'est 1500 € par pied », ils ne comprennent pas parce qu'ils trouvent cela démesuré par rapport à d'autres infractions. Ils ont du mal à accepter, surtout quand on leur dit comme cela.* ».

Pour les gestionnaires d'espaces protégés et notamment les PNR, l'objectif est de trouver un point d'équilibre entre le développement socio-économique du territoire et la préservation de l'environnement. Dans le cadre des sports de nature, l'objectif est bien de respecter cet équilibre. Un chargé de mission au PNR de Chartreuse constate : « *La pratique est là, il y a du monde et il faut arriver à concilier un peu les deux* ». Les gestionnaires tentent de privilégier la concertation et la sensibilisation plutôt que la réglementation et la sanction, comme l'explique un chargé de

mission du PNR du massif des Bauges : « *On est plutôt à se dire qu'on va responsabiliser chacun. Ça a toujours été notre philosophie, même lors de la mise en place de Natura 2000, d'éviter la réglementation et de travailler plutôt sur l'appropriation et par l'autorégulation des pratiquants* ». Cela demande aux gestionnaires de revoir leurs modalités de gestion, comme l'affirme un chargé de mission au PNR de la Chartreuse : « *En tant que gestionnaire, on a tendance à travailler un peu dans notre coin. Mais en fait, même si ça peut prendre du temps de faire de la concertation, une fois qu'on a mis en place des actions, ça semble beaucoup plus efficace* ». Les arguments mis en avant renvoient à la cité civique dans laquelle le bien commun et le collectif sont valorisés. Dans cette cité, la nature doit être partagée entre les différents usagers et habitants et l'interdiction est à bannir. C'est une gestion publique qui privilégiée avec l'implication des différents acteurs concernés. Cette référence à la cité civique va finalement aussi se retrouver dans les argumentaires développés par les acteurs de l'environnement et les acteurs sportifs permettant la construction d'un compromis durable.

La référence commune à la cité civique

Pour converger vers un accord, les acteurs doivent faire référence à un bien supérieur commun ce qui permettra le dépassement des intérêts purement individuels. L'analyse des entretiens montre que ce bien supérieur commun est celui de la « nature civique ». Dans cette cité, la nature est considérée comme un bien commun d'utilité publique. Selon Corneloup et al. (2001), en l'absence de logique marchande, elle peut même être le support d'une éducation citoyenne. Ce qui prime est l'abandon des intérêts privés au profit du collectif et de l'intérêt général. En tant que bien commun, il est nécessaire de la préserver, mais il n'est pas non plus question d'une mise sous cloche. Dans un souci d'équité, elle doit aussi être rendue accessible. De plus, dans le monde civique, la sensibilisation, la formation et l'information sont valorisées, alors que l'interdiction incarnera la figure de la déchéance. La réglementation est tolérée uniquement si elle est justifiée par la visée de l'intérêt général (Vachée, 2010). Ainsi, comme l'évoque un chargé de mission au Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), plutôt que d'interdire en se basant sur la réglementation liée aux espèces protégées, la concertation et la sensibilisation est privilégiée : « *Ce sont des espèces protégées. (...) Donc si on fait appel aux services de l'Etat, il n'y a plus personne qui grimpe la falaise. C'est là aussi tout le jeu de la négociation, de la concertation, de la confiance et de savoir quel est l'outil ou le levier le plus efficace pour qu'il y ait le moins d'impacts sur l'environnement. Si on fait intervenir à chaque fois les services de l'Etat, tout le monde va se braquer, plus personne ne se parle, et les grimpeurs vont retourner équiper leur falaise.* » C'est aussi ce qu'explique un salarié de l'Unité de production hydroélectrique Alpes : « *On trouve ce projet très intéressant dans l'esprit parce qu'il cherche à faire de la sensibilisation plutôt que de l'interdiction. Il cherche à sensibiliser les acteurs des sports de nature à la présence d'enjeux de biodiversité et de leur proposer d'adapter leur pratique et non pas d'interdire ces zones-là purement et simplement* ».

Ainsi, pour les naturalistes, comme l'affirme un chargé de mission de la LPO, « *l'enjeu est plus dans la sensibilisation des pratiquants et leur faire prendre conscience des enjeux pour qu'il y ait une réflexion qui viennent d'eux-mêmes par rapport à ces questions-là.* » Les pratiquants donnent également de la valeur à la sensibilisation. Selon un membre du club de vol libre de Chambéry, « *les pratiquants ont plus besoin d'information, savoir comment se comporter, quels sont les signes où un animal leur dit : « Dégages »* » Ainsi, le monde de la connaissance fait reculer la controverse sur les questions de dérangement. Et comme sur le site de Moulis en Ariège, « la

coprésence de grandeurs civiques permet d'expliquer l'engagement des acteurs dans le partenariat » (Vachée, 2010, 197). Selon un chargé de mission de la LPO : « *Je pense que les pratiquants, ils sont quand même attachés au milieu naturel, pas forcément de la même manière que les naturalistes. Mais du coup, il y a ce point commun qui permet de discuter aussi.* » En s'appuyant sur des principes de justifications proches, ils s'engagent dans un régime de coordination de leurs actions. De plus, un chargé de mission au CEN précise que certains naturalistes pratiquent également des sports de montagne, ce qui permet de faire des ponts entre les deux mondes : « *On n'est pas mal de naturalistes à être pratiquant de sports de nature à côté. Du coup, on a la double casquette qui permet de discuter avec le même vocabulaire, ou mieux comprendre les enjeux des sportifs et avoir cette casquette environnementale* ».

Un compromis entre les deux mondes

La construction du compromis

Pour assurer la continuité du dialogue et optimiser les chances de chacun de poursuivre leurs activités respectives, les acteurs doivent s'engager dans la confection d'un compromis. Celui-ci implique des principes d'équivalence qui satisfont différents ordres de grandeur a priori incompatibles. Il s'agit d'une forme contraignante pour les acteurs qui s'y engagent (Nachi, 2006). Chacun doit faire des concessions et renoncer à ses intérêts particuliers. Dans le cas de la démarche Biodiv'sports de montagne, le compromis repose sur deux éléments : l'implication des pratiquants dans la délimitation des zones de quiétude et leur association au suivi des espèces.

Sur certains sites, les pratiquants ont été associés à la définition des zones à éviter lors de la pratique du ski de randonnée. Sur la base d'une cartographie des zones d'hivernage du tétras-lyre réalisée par les naturalistes, les pratiquants ont été amenés à proposer des itinéraires qui évitent ces zones et à envisager la pose de jalons sur le terrain. Comme l'affirme un membre de l'ONCFS : « *L'idée, derrière, c'est de les sensibiliser mais c'est aussi de poser une zone qui soit compatible avec la pratique. Si on met un truc où il faut qu'ils déchaussent pour qu'ils remontent à pied et passent plus loin, on se doute que ça ne sera pas super respecté par rapport à un itinéraire qui permette la descente.* » Cet acteur précise que la démarche a permis un respect de ces zones : « *On est monté deux fois dans l'hiver pour voir si la zone refuge était skiée. On a constaté que l'intensité de la trace est en diminution.* » Dans le cas du vol libre, le respect de ces zones de quiétude de la faune est désormais intégré dans la réglementation des compétitions, comme l'explique le président du club de vol libre de Chambéry : « *On a vu un intérêt grandissant pour les questions environnementales dans le milieu du parapente à tel point que maintenant on intègre dans nos manches de compétition sur les parcours des zones d'exclusion avec des bulles de quiétude : "vous devez aller de là à là mais si vous traversez la bulle de quiétude, vous êtes disqualifié."* »

Le compromis trouvé dans le cadre de la démarche Biodiv'sports de montagne repose également sur l'association des pratiquants au suivi des différentes espèces sensibles comme sur le site de Moulis en Ariège (Vachée, 2010). De ce fait, on assiste à un décloisonnement des actions traditionnelles associées à chacun des acteurs. Ainsi, dans le cas du ski de randonnée, les adhérents du CAF sont invités à participer au protocole de suivi de la population de tétras-lyre qui consiste à repérer les crottiers à la fonte des neiges afin de délimiter les zones d'hivernage des animaux. Pour le vol libre, des journées partenariales d'observation sont organisées entre naturalistes et pratiquants, permettant un partage de connaissances. Comme le montre Vachée

(2010), ce partage de connaissances permet un décloisonnement et d'aller plus loin que la concertation classique qui consiste à informer, former, se réunir ou signer des chartes de bonne conduite. Il met en jeu de nouveaux ressorts relationnels, comme l'affirme un chargé de mission de la LPO : « *Ça apporte beaucoup d'échanger avec les personnes. Au bout d'un moment, c'est plus la Ligue de Protection des Oiseaux ou le pratiquant de ski de randonnée. On discute, on parle de montagne et d'autre chose. Ça permet de détendre les échanges aussi. Et ça permet de sortir du cocon naturaliste.* » Ainsi, les naturalistes ouvrent aux pratiquants un domaine qui leur est d'ordinaire strictement réservé.

Ce partage de connaissance sur l'emplacement des animaux n'est pas forcément accepté par tous les naturalistes. Comme l'explique un chargé de mission de la LPO : « *Je sais qu'en interne, on a encore du mal avec certaines personnes qui nous disent qu'il ne faut pas donner l'info ; sinon, ils vont aller déranger le Tétra lyre pour pouvoir aller faire du ski.* » Mais finalement cette démarche est acceptée car elle est bénéfique pour les naturalistes. En effet, comme l'explique un membre du club de vol libre de Chambéry, certains naturalistes leur disent : « *Vous, si au cours d'une sortie, vous les voyez, vous nous donnez de l'information, ça nous fera gagner beaucoup de temps". Aujourd'hui, ils se disent : "on est preneur de vous ouvrir l'accès à nos bases de données pour que vous les alimentiez si vous voyez des animaux."* » Ainsi, « l'interdépendance pacifie les relations et encourage la reconnaissance mutuelle des compétences de chacun » (Vachée, 2010, p. 200).

On se rapproche ici de la gestion patrimoniale « en bien commun » évoqué par Godard (2004). Celle-ci implique une « pluralité d'acteurs se découvrant chacun titulaire d'un intérêt patrimonial pour la même ressource ou le même espace » (p. 313), ici le milieu naturel et les espèces animales qu'il abrite. Elle repose sur l'organisation d'un processus de négociation entre les acteurs concernés. Le succès de cette négociation dépend de l'élaboration d'un langage commun et de la définition de procédures sur lesquels les acteurs s'accordent. En cas de succès, la négociation produit un bénéfice mutuel pour toutes les parties prenantes.

Quel avenir pour le compromis ?

Si la démarche entreprise dans le cadre de Biodiv'sports de montagne a pu aboutir à un compromis entre les « deux mondes », celui-ci reste fragile dans le sens où la gestion concertée mise en place revoie à une démocratie des porte-parole (Mermet et Salles, 2015). Or, comme dans la plupart des sports de nature, de nombreux pratiquants sont « auto-organisés » c'est-à-dire qu'ils ne sont pas licenciés dans une fédération sportive ou adhérents à un club. Ces pratiquants n'ont, par nature, aucun porte-parole qui pourrait les représenter (Mounet, 2007) et ne sont donc pas inclus dans la démarche. Certains d'entre eux peuvent remettre en cause le compromis qui a été construit, notamment à travers l'usage des forums de discussion et des réseaux sociaux, comme l'explique un chargé de mission au CEN de l'Isère : « *Quand on regarde les réseaux sociaux, dès qu'on fait une démarche environnementale quelque part, c'est les foudres qui nous tombent dessus* ». L'identification des porte-paroles n'est pas non plus une chose aisée et la question de leur représentativité se pose (Rech et Mounet, 2014). C'est ainsi qu'un naturaliste de la LPO affirme : « *C'est toujours un peu compliqué de dire que la fédération parle pour les pratiquants* ».

Par ailleurs, si pour le moment le respect des zones de quiétude de la faune semble constaté, celui-ci n'est pas garanti. Ainsi, Immoos et Hunziker (2015) montrent que les barrières et panneaux d'interdiction ne semblent pas avoir d'effets sur le comportement des skieurs lorsque

ces derniers ont déjà planifié leur itinéraire. Les pratiquants de sports hivernaux semblent davantage influencés lors de la phase de préparation de leur sortie. La diffusion de l'information en amont semble donc un enjeu important et c'est ce qui est voulu dans le cadre de la démarche Biodiv'sports de montagne. Le contenu de l'information est également primordial car, comme le montrent Ballantyne et al. (2009) dans le cas du tourisme faunique, les touristes préfèrent avoir des informations pratiques sur ce qu'ils peuvent faire pour aider à protéger la faune sauvage plutôt que des informations générales sur des problématiques de conservation. Dans le domaine des sports de nature, il apparaît nécessaire que la mise en place des zones de quiétude soit associée à des explications car, dans le cas contraire, ces zones seront rattachées à une restriction de liberté et à un contrôle de la pratique et non à une sauvegarde du milieu (Perrin-Malterre et Chanteloup, 2019).

C'est finalement la pérennité de la démarche qui est problématique car celle-ci repose sur une concertation qui demande du temps et un engagement de la part d'acteurs qui ont également d'autres missions à remplir. Ainsi, un chargé de mission de la LPO affirme : *« Ce qui est un peu compliqué, c'est que tout le monde est d'accord pour faire du développement de projet mais derrière pour continuer à faire de l'animation de projet et de la maintenance c'est plus compliqué »*. C'est aussi la question du financement qui se pose avec acuité car si au départ la démarche a pu bénéficier d'un appui de la fondation Petzl, la prise de relais par les acteurs impliqués tarde à se faire et n'est pas vraiment clarifiée. C'est ainsi que l'explique le chargé de mission au CEN de l'Isère : *« là, il y a toute une discussion à avoir sur le portage politique et économique de cet outil, parce que la LPO souhaite porter l'outil et ils demandent un financement des différents partenaires qui mettent de la donnée. Nous, à l'heure actuelle, on a eu un refus de notre bureau de participer au financement de l'outil »*. Cela met en avant la difficulté de mener à bien des projets portés par des structures publics et associatives. En effet, comme l'affirme un naturaliste de la LPO : *« C'est aussi le problème d'une association, c'est qu'on est soumis au contexte, aux financements, et d'une année sur l'autre, c'est compliqué d'arriver à se projeter et de mener un projet sur plusieurs années »*.

Conclusion

Si la pratique des sports de nature est en croissance, notamment dans les espaces montagnards, cela n'est pas sans conséquences sur la faune sauvage emblématique de ces territoires. Des démarches de gestion concertée, telle Biodiv'sports de montagne se mettent alors en place dans le but de proposer un partage de l'espace afin que chacun puisse profiter du milieu naturel. Dans le cadre de cet article, nous nous sommes intéressés à la construction d'accord et de compromis entre les différents acteurs impliqués dans la démarche. La mise à jour des justifications de ces acteurs et des argumentaires développés autour des usages justes et légitimes de la nature a permis de mettre en évidence les principes d'équivalence à la base d'un compromis entre acteurs sportifs, naturalistes et gestionnaires d'espaces protégés. Ce compromis met en jeu de nouveaux ressorts relationnels entre les acteurs, notamment lorsque les naturalistes ouvrent aux pratiquants un domaine qui leur est d'ordinaire strictement réservé. Ce processus aboutit à une gestion patrimoniale « en bien commun » de l'espace naturel.

Les limites de cette étude est de n'avoir interrogé que les porte-paroles des structures investies dans la démarche. Or, ces derniers ne sont pas forcément représentatifs de tous les pratiquants et naturalistes concernés par l'enjeu de la cohabitation entre pratiques de montagne et espèces animales. Il apparaît alors nécessaire d'interroger les pratiquants, amateurs et professionnels et les naturalistes bénévoles pour connaître leur point de vue et leurs arguments vis-à-vis de la

démarche. Il s'agirait également de mener une analyse comparative avec d'autres démarches similaires dans d'autres territoires de montagne en France et à l'étranger afin de repérer les similitudes dans les principes d'équivalence à la base de l'établissement d'un compromis entre les acteurs. Dans les Alpes françaises, les gestionnaires d'espaces protégés tels que les Parcs nationaux sont en effet intéressés à mettre en place des démarches de gestion concertée plutôt que d'utiliser des outils réglementaires pour faire face aux enjeux de conservation de la biodiversité. Ce sont aussi les Départements qui, dans le cadre des Commissions des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature doivent mettre en place des Plans départementaux qui sont censés garantir l'accessibilité des lieux de pratique sportive sans pour autant compromettre les objectifs de préservation environnementales. Elles doivent donc mettre en place des démarches de gestion concertée qui impliquent des situations interactionnelles desquelles découlent des compromis entre les acteurs (Wipf, 2013).

Bibliographie

- Arlettaz R., S. Nusslé, M. Baltic, P. Vogel, R. Palme, S. Jenni-Eiermann, P. Patthey, et M. Genoud, 2015, Disturbance of Wildlife by Outdoor Winter Recreation: Allostatic Stress Response and Altered Activity–Energy Budgets, *Ecological Applications*, 25, 5, pp. 1197- 1212.
- Arni G. Á. et W. A. Khairil, 2013, Promoting Collaboration between Local Community and Park Management towards Sustainable Outdoor Recreation, *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 91, pp. 57- 65.
- Arnould E. J., et L. L. Price, 1993, River Magic: Extraordinary Experience and the Extended Service Encounter, *Journal of Consumer Research*, 20, 1, pp. 24- 45.
- Augustin J.-P., 2011, Qu'est-ce que le sport? Cultures sportives et géographie, *Annales de géographie*, 680, pp. 361- 382.
- Baines D., et M. Richardson, 2007, An Experimental Assessment of the Potential Effects of Human Disturbance on Black Grouse Tetrao Tetrix in the North Pennines, England, *Ibis*, 149, 1, pp. 56- 64.
- Ballantyne R., J. Packer, et K. Hughes, 2009, Tourists' support for conservation messages and sustainable management practices in wildlife tourism experiences, *Tourism Management*, 30, 5, pp. 658- 664.
- Bessy O., 2008, La mise en loisir du sport. L'ambiguïté des pratiques, in G. Ferreol et G. Vieille-Marchiset (dir.) *Loisirs, sports et sociétés. Regards croisés*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, pp. 43- 54.
- Bodet G., 2009, Sport Participation and Consumption and Post-Modern Society: From Apollo to Dionysus? *Loisir et Société / Society and Leisure*, 32, 2, pp. 223- 241.
- Boissonade J., 2009, Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale, *Pensée plurielle*, 20, pp. 37- 50.
- Boltanski L. et L. Thévenot, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Borgers J., E. Thibaut, H. Vandermeerschen, B. Vanreusel, S. Vos, et J. Scheerder, 2015, Sports Participation Styles Revisited: A Time-Trend Study in Belgium from the 1970s to the 2000s, *International Review for the Sociology of Sport*, 50, 1, pp. 45- 63.

- Braunisch V., P. Patthey et R. Arlettaz, 2011, Spatially Explicit Modeling of Conflict Zones between Wildlife and Snow Sports: Prioritizing Areas for Winter Refuges, *Ecological Applications*, 21, 3, pp. 955- 67.
- Breivik G., 2010, Trends in Adventure Sports in a Post-Modern Society, *Sport in Society*, 13, 2, pp. 260- 273.
- Claeys C., C. Barthelemy, T. Tatoni, et P. Bonhomme, 2011, Protected Areas and Overuse in the Context of Socio-Natural Changes: An Interdisciplinary French Case Study, *International Review of Social Research*, 1, 3, pp. 73- 92.
- Colman J. E., M. S. Lilleeng, D. Tsegaye, M. D. Vigeland, et E. Reimers, 2012, Responses of wild reindeer (*Rangifer tarandus tarandus*) when provoked by a snow-kiter or skier: A model approach, *Applied Animal Behaviour Science*, 142, 1, pp. 82- 89.
- Corneloup, J., M. Bouhaouala, C. Vachée, et B. Soulé, 2001, Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature, *Loisir et Société / Society and Leisure*, 24 (1), pp. 21- 46
- Cundill G. et R. Rodela, 2012, A review of assertions about the processes and outcomes of social learning in natural resource management, *Journal of Environmental Management*, 113, pp. 7- 14.
- Davies A. L. et R. M. White, 2012, Collaboration in natural resource governance: Reconciling stakeholder expectations in deer management in Scotland, *Journal of Environmental Management*, 112, pp. 160- 169.
- Decker D. J., S. J. Riley, et W. F. Siemer, 2012, Adaptive value of human dimensions for wildlife management, in D. J. Decker, S. J. Riley, et W. F. Siemer (dir.), *Human Dimensions of Wildlife Management*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, pp. 248- 255.
- Enggist-Düblin P. et P. Ingold, 2003, Modelling the impact of different forms of wildlife harassment, exemplified by a quantitative comparison of the effects of hikers and paragliders on feeding and space use of chamois *Rupicapra rupicapra*, *Wildlife Biology*, 9, 4, pp. 37- 46.
- Fernandes J. P., N. Guiomar, et A. Gil. 2015, Strategies for conservation planning and management of terrestrial ecosystems in small islands (exemplified for the Macaronesian islands), *Environmental Science & Policy*, 51, pp. 1- 22.
- Geneletti D., et I. Van Duren, 2008, Protected area zoning for conservation and use: A combination of spatial multicriteria and multiobjective evaluation, *Landscape and Urban Planning*, 85, 2, pp. 97- 110.
- Ghiglione R. et B. Matalon, 1998, *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratique*, Paris: Armand Colin.
- Godard O., 2004, De la pluralité des ordres – Les problèmes d’environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification, *Géographie, économie, société*, 6, 3, pp. 303- 330.
- Green K., M. Thurston, et O. Vaage, 2015, Isn’t it good, Norwegian wood? Lifestyle and adventure sports participation among Norwegian youth, *Leisure Studies*, 34, 5, pp. 529- 546.
- HaySmith L., et J. D. Hunt, 1995, Nature tourism: Impacts and management » in R. L. Knight et K. J. Gutzwiller (dir.), *Wildlife and Recreationists: Coexistence Through Management Research*, Washington, DC, Island Press, pp. 203- 219.
- Howe L. A., 2019, Not everything is a contest: sport, nature sport, and friluftsliv, *Journal of the Philosophy of Sport*, in press.

- Huberman M., et M. B. Miles, 2015, *Analyse des données qualitatives*, Bruxelles, De Boeck, 2e édition, 626 p.
- Immoos U. et M. Hunziker, 2015, The effect of communicative and on-site measures on the behaviour of winter sports participants within protected mountain areas - results of a field experiment, *Eco.mont – Journal on Protected Mountain Areas Research and Management*, 7, 1, pp. 17- 25.
- Knight R. L., et D. N. Cole, 1995, Wildlife responses to recreationists, in R. L. Knight et K. J. Gutzwiller (dir.), *Wildlife and recreationists: Coexistence through management and research*, Washington, D.C: Island Press.
- Knight R. L., et S. A. Temple, 1995, Wildlife and recreationists: Coexistence through management, in R. L. Knight et K. J. Gutzwiller (dir.), *Wildlife and recreationists: Coexistence through management and research*, Washington, D.C: Island Press, pp. 327- 333.
- Larson, C. L., S. E. Reed, A. M. Merenlender et K. R. Crooks, 2016, Effects of Recreation on Animals Revealed as Widespread through a Global Systematic Review, *PLOS ONE*, 11, 12, pp. e0167259.
- Lauber T. B., D. J. Decker, K. M. Leong, L. C. Chase, et T. M. Schusler, 2012, Stakeholder engagement in wildlife management, in D. J. Decker, S. J. Riley, et W. F. Siemer (dir.), *Human Dimensions of Wildlife Management*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, p. 139- 156.
- Lecuyer L., R. M. White, B. Schmook, et S. Calmé, 2018, Building on common ground to address biodiversity conflicts and foster collaboration in environmental management, *Journal of Environmental Management*, 220, pp. 217- 226.
- Lefèvre B. et P. Thiéry, 2015, *La pratique des activités physiques et sportives en France*, Paris, Institut National du sport et de l'expertise physique.
- Lundmark C., S. Matti, et A. Sandström, 2018, The transforming capacity of collaborative institutions: Belief change and coalition reformation in conflicted wildlife management, *Journal of Environmental Management*, 226, pp. 226- 240.
- McCool S. F., 2009, Constructing partnerships for protected area tourism planning in an era of change and messiness, *Journal of Sustainable Tourism*, 17, 2, pp. 133- 148.
- Mermet L., et D. Salles, 2015, *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 424 p.
- Micoud A., 1993, Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage “naturalisé vivant”?, *Natures Sciences Sociétés*, 1, 3, pp. 202- 210.
- Micoud A., 2010, Sauvage ou domestique, des catégories obsolètes?, *Sociétés*, 108, 2, pp. 99- 107.
- Mounet J.-P., 2007, La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation, *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*.
- Mounet J.-P., J.-P. Nicollet, et M. Rocheblave, 2000, L'impact des activités sportives de nature sur l'environnement naturel, *Montagnes Méditerranéennes*, 11, pp. 67-78.
- Nachi, Mohamed. 2006. *Introduction à la sociologie pragmatique*, Paris: Armand Colin, 223 p.
- Paget É., 2003, *La raquette à neige dans la Haute chaîne du Jura : un révélateur de la gestion problématique de la Réserve naturelle*, Mémoire de DEA en STAPS, Grenoble: Université Joseph Fourier.

- Paillé P., et A. Mucchielli, 2012, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 3e édition, 424 p.
- Peroff D. M., G. G. Deason, E. Seekamp et J. Iyengar, 2017, Integrating frameworks for evaluating tourism partnerships: An exploration of success within the life cycle of a collaborative ecotourism development effort, *Journal of Outdoor Recreation and Tourism*, 17, pp. 100- 111.
- Perrin-Malterre C. et L. Chanteloup, 2019, Tourisme, loisirs sportifs et sensibilisation des pratiquants à la fragilité du milieu naturel, in Emmanuelle Peyvel (dir.), *L'éducation au voyage. Pratiques touristiques et circulations des savoirs. Espaces et Territoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 193- 208.
- Pociello C., 1995, *Les cultures sportives*, Paris, PUF.
- Pociello C., 2015, «Nouvelles pratiques, nouvelles valeurs»: essai sur la transformation de quelques «milieux de culture» sportifs après les années 1980, *Staps*, 107, pp. 13- 31.
- Pomfret G., 2012, Personal emotional journeys associated with adventure activities on packaged mountaineering holidays, *Tourism Management Perspectives*, 4, pp. 145- 154.
- Pouwels R., H. Sierdsema, R. P. B. Foppen, R. J. H. G. Henkens, P. F. M. Opdam, et M. Van Eupen, 2017, Harmonizing Outdoor Recreation and Bird Conservation Targets in Protected Areas: Applying Available Monitoring Data to Facilitate Collaborative Management at the Regional Scale, *Journal of Environmental Management*, 198, pp. 248- 255.
- Rech Y. et J.-P. Mounet, 2014, Sport et nature: une gestion hybride de l'espace?, *EspacesTemps.net*
- Rehnus M., M. Wehrle et R. Palme, 2014, Mountain Hares *Lepus timidus* and Tourism: Stress Events and Reactions, *Journal of Applied Ecology*, 51, 1, pp. 6- 12.
- Remacha C., J. Pérez-Tris, et J. A. Delgado, 2011, Reducing visitors' group size increases the number of birds during educational activities: Implications for management of nature-based recreation, *Journal of Environmental Management*, 92, 6, pp. 1564- 1568.
- Semeniuk C. A. D., W. Haider, A. Cooper, et K. D. Rothley, 2010, A linked model of animal ecology and human behavior for the management of wildlife tourism, *Ecological Modelling*, 221, 22, pp. 2699- 2713.
- Stankowich T., 2008, Ungulate flight responses to human disturbance: A review and meta-analysis, *Biological Conservation*, 141, 9, pp. 2159- 2173.
- Sterl P., E. Renate, et A. Arnberger, 2010, Exploring factors influencing the attitude of ski tourers towards the ski touring management measures of the Gesäuse National Park, *Eco.mont – Journal on Protected Mountain Areas Research and Management*, 2, 1, pp. 31- 38.
- Tablado Z. et L. Jenni, 2017, Determinants of Uncertainty in Wildlife Responses to Human Disturbance, *Biological Reviews*, 92, 1, pp. 216- 233.
- Taylor A. R. et R. L. Knight, 2003, Wildlife Responses to Recreation and Associated Visitor Perceptions, *Ecological Applications*, 13, 4, pp. 951- 963.
- Thiel D., S. Jenni-Eiermann, R. Palme et L. Jenni, 2011, Winter tourism increases stress hormone levels in the Capercaillie *Tetrao urogallus*, *Ibis*, 153, 1, pp. 122- 133.
- Vachée, C., 2010, Le Vautour, le parapentiste et le naturaliste, innovation dans la gestion des sites de pratique, in J. Corneloup et P. Mao (dir.), *Innovation et créativité dans les loisirs sportifs de nature*, l'Argentière la Bessée, Editions du Fournel, pp. 183- 202.
- Vaske J. J., D. J. Decker et M. J. Manfredo, 1995, Human dimensions of wildlife management: an integrated framework for coexistence, in R. L. Knight et K. J. Gutzwiller (dir.),

- Wildlife and Recreationists: Coexistence Through Management Research*, Washington, DC, Island Press, pp. 33- 49.
- Wheaton B., 2010, Introducing the consumption and representation of lifestyle sports, *Sport in Society*, 13, 7- 8, pp. 1057- 1081.
- Wipf É., 2013, Modalités et formes d'engagements dans la concertation sur la gestion publique des sports de nature, *Loisir et Société / Society and Leisure*, 36, 2, pp. 197- 214.
- Zeidenitz C., H. J. Mosler, et M. Hunziker, 2007, Outdoor recreation: from analysing motivations to furthering ecologically responsible behaviour, *Forest Snow and Landscape Research*, 81, 1- 2, pp. 175- 190.